Syndicat du Bassin Versant
de la Reyssouze

Les communes membres

- Attignat
- Béreyziat
- Boissey
- Bourg-en-Bresse
- Certines
- Ceyzériat
- Chavannes-sur-Reyssouze
- Chevroux
- Cras-sur-Reyssouze
- Etrez
- Foissiat
- Gorrevod
- Jasseron
- Jayat
- Journans
- Lescheroux

- Malafretaz
- Mantenay-Montlin
- Marsonnas
- Montagnat
- Montrevel-en-Bresse
- Pont-de-Vaux
- Revonnas
- Reyssouze
- Saint-Bénigne
- Saint-Didier-d'Aussiat
- Saint-Etienne-sur-Reyssouze
- Saint-Jean-sur-Reyssouze
- Saint-Julien-sur-Reyssouze
- Saint-Just
- Saint-Martin-du-Mont
- Saint-Martin-le-Châtel
- Saint-Sulpice
- Saint-Trivier-de-Courtes
- Servignat
- Tossiat
- La Tranclière
- Viriat

Nos objectifs

Pollutions, perte de biodiversité, inondations subites... La Reyssouze a besoin qu'on prenne soin d'elle pour rester une rivière vivante.

L'objectif principal du SBVR est d'assurer et de promouvoir une gestion et un fonctionnement global, équilibré et concerté des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Reyssouze. Pour cela, plusieurs compétences et missions lui sont confiées.

A savoir :

- La maitrise d'ouvrage d'études, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations destinés à une meilleure gestion et un meilleur fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques du bassin versant
- le portage de procédure de gestion concertée et globale de l'eau sur le bassin versant de la Reyssouze

Se concerter

Pour cela, si les communes se contentaient d'agir seules sur la portion de rivière qui les traverse, elles ne seraient guère efficaces. Elles ont besoin de se concerter avec tous ceux qui interviennent sur la question de l'eau. C'est la raison d'être de la naissance du syndicat en 1956. Sa philosophie : la solidarité de bassin, de l'amont à l'aval.

Aujourd'hui, il regroupe les 38 communes du bassin versant, incluant Bourg-en-Bresse et Pont-de-Vaux. 76 élus locaux y siègent, et 6 permanents y travaillent dans les locaux du Moulin de Cézille.
Le syndicat s'est donné trois grandes missions pour que la rivière fonctionne mieux : améliorer la qualité de nos cours d'eau, préserver la qualité de l'eau pour nos usages et pour les milieux aquatiques, sensibiliser les habitants.

Construire et sensibiliser

Pour cela, il pilote des chantiers permettant d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau. Par exemple, il peut s'agir de supprimer des obstacles au libre écoulement des espèces aquatiques et des sédiments, ou bien de préserver des zones humides. Il sensibilise aussi les habitants du territoire à l'importance de préserver le milieu aquatique : agriculteurs, écoliers, élus ou riverains... Il apporte son appui pour que chacun agisse dans le bon sens. En 2014, il engage son second contrat de rivière.

Ce vaste programme d'actions d'une durée de 5 ans a été signé avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil départemental de l'Ain, principaux financeurs du programme.

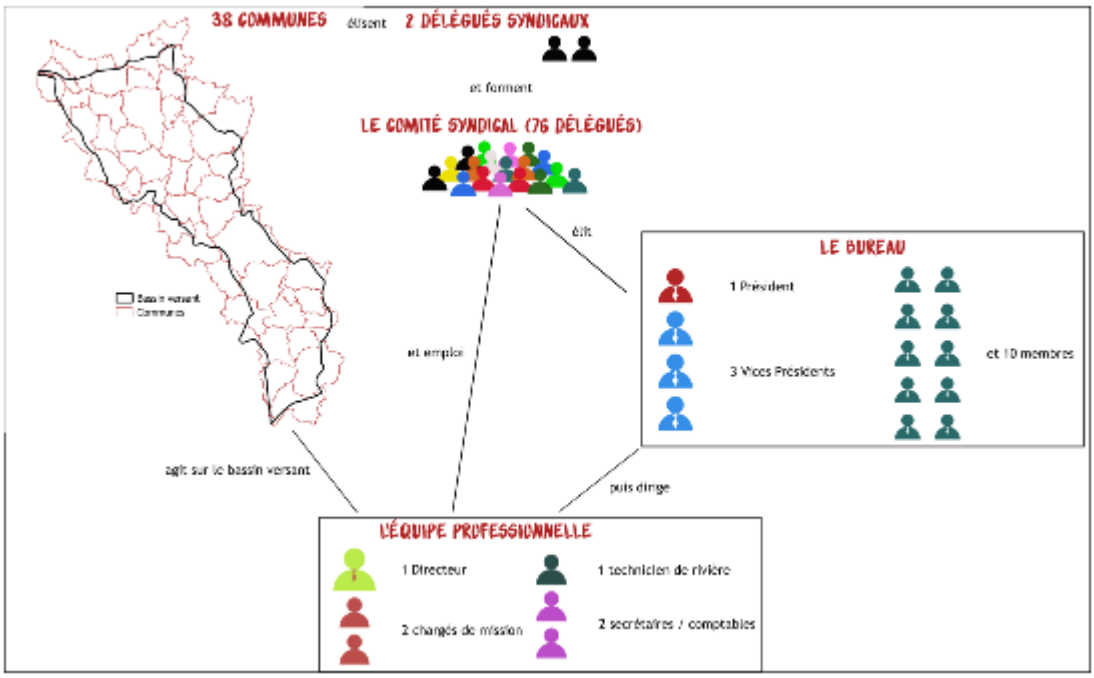

Situation géographique

Le bassin versant de la Reyssouze, d'une superficie d'environ 500 km2 est situé en totalité dans le département de l'Ain. Il est dominé à l'est par le Revermont (575 mètres). Cette chaîne de petites montagnes constitue la première partie du massif du Jura. Plus au sud, le plateau de la Dombes s'étend jusqu'au bassin versant de la Leschère, premier affluent rive gauche de la Reyssouze. Cet ensemble se caractérise par la présence d'étangs connectés les uns aux autres par des réseaux de fossés. Ils peuvent être indépendants ou directement liés aux cours d'eau.

Puis la Reyssouze et ses affluents traversent un pays de plateaux vallonnés peu accidentés (entre 200 et 300 mètres) dont le trait morphologique majeur est la large vallée à fond plat de leur bassin : la Bresse.

Enfin, notre cours d'eau principal termine sa course en traversant la vallée de la Saône, large couloir peu vallonné et marqué par ses étendues de prairies humides de fauche ou de pâture.

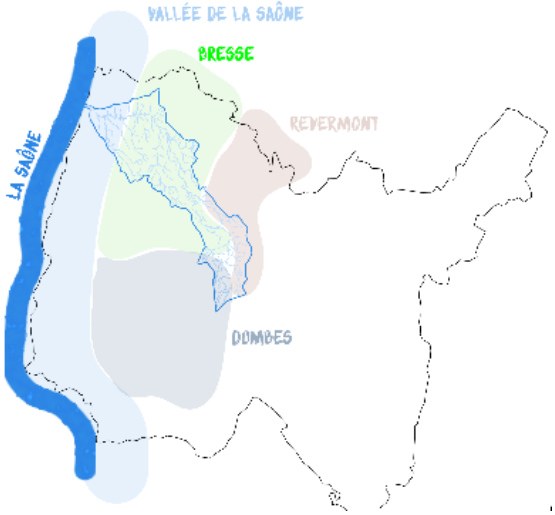

Agir et sensibiliser pour une rivière vivante

Nos actions sont l'objet d'un contrat de rivière que nous avons signé avec l'agence de l'eau et le conseil régional. Ce contrat a trois objectifs : améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement des rivières, préserver la biodiversité et apporter la connaissance.

- **Nous gérons les vannes, canaux et barrages**

La Reyssouze est jalonnée d'ouvrages hydrauliques qui permettent de réguler son débit. Le syndicat entretient l'ensemble du système. En savoir plus...

- **Nous aménageons la rivière**

Ralentir le débit ici, préserver une zone humide là, supprimer ailleurs un obstacle à la circulation des poissons et des sédiments... Le syndicat mène quelques grands chantiers qui participent à l'équilibre de la rivière. En savoir plus...

- **Nous préservons le boisement des berges**

Les arbres et les plantes des bords de rivière jouent un rôle important dans la biodiversité et la régulation du débit. Le syndicat entretient le boisement des berges qui en ont le plus besoin. En savoir plus...

- **Nous accompagnons les communes vers le « zéro pesticides »**

Les communes n'ont désormais plus le droit d'appliquer des pesticides. Pendant plusieurs années, le syndicat a accompagné 23 municipalités pour qu'elles s'en passent facilement. C'est là un pas vers une meilleure qualité des eaux. En savoir plus...

- **Nous aidons les agriculteurs à maîtriser leurs effluents**

Où améliorer la fertilisation ? Le pâturage ? Comment utiliser moins de pesticides tout en restant viable ? Le syndicat participe au financement de diagnostics d'exploitations agricoles. En savoir plus...

- **Nous sensibilisons les habitants à protéger leurs rivières**

Les écoliers, les jardiniers, les propriétaires riverains... Tous les habitants ont leur rôle à jouer pour une rivière plus propre et des eaux de bonne qualité. Le syndicat intervient dans les écoles, publie de bons conseils... En savoir plus...